

## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 582-2021 modifiant le plan d'urbanisme numéro 423-2011 et ses amendements afin de modifier le plan des affectations

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement d'amendement numéro 582-2021 modifiant le plan d'urbanisme numéro 423-2011;
2. Conformément au décret no 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal, peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours suite à la publication d'un avis public en ce sens;
3. Une assemblée publique de consultation pouvant difficilement être tenue en personne en raison des mesures sanitaires, toute personne étant intéressée à faire part au conseil municipal de ses commentaires aura du 17 décembre 2021 au 7 janvier 2022 inclusivement, pour les faire parvenir à l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille, G8M 4R9 ou par courriel à l'adresse [lgroleau@ville.normandin.qc.ca](mailto:lgroleau@ville.normandin.qc.ca).
4. Les objectifs du projet de règlement assujetti à la consultation écrite sont :
  - a) d'agrandir une aire d'affectation Habitation à même une partie d'une aire d'affectation Commerciale et service;
  - b) de créer une aire d'affectation Commerciale, service et habitation à même une partie de l'aire d'affectation Commerciale et service.
5. Le projet de règlement peut être consulté aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville sis au 1048 rue Saint-Cyrille, Normandin, entre le 17 décembre 2021 au 7 janvier 2022 inclusivement, et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, à l'exception des journées de fermeture liées aux Fêtes, ainsi que sur le site internet de la Ville;
6. Le projet de règlement 582-2021 modifiant le plan d'urbanisme ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Normandin ce 17 décembre 2021



Lyne Groleau,  
Directrice générale et greffière  
**Certificat de publication**

---

Avis de consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours - Projet de règlement d'amendement numéro 582-2021.

Je, soussignée, directrice générale et greffière de la Ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office qu'il y a eu affichage au bureau de la Ville et sur le site internet, de l'avis ci-joint, du 17 décembre 2021 au 7 janvier 2022 entre 8h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Normandin, ce 17 décembre 2021.



Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière  
**Renseignements : (418) 274-2004**